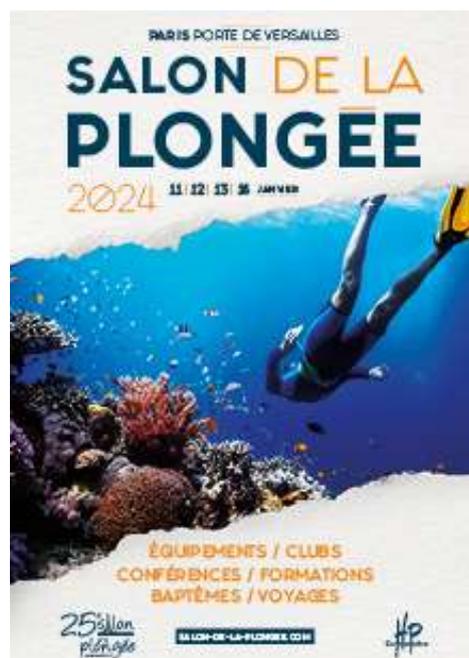


25^e Salon
INTERNATIONAL
de la
plongée
sous-marine

CONCOURS FILMS - 2024



PRESENTATION DU CONCOURS FILMS

La thématique du concours films reprend une nouvelle fois le thème du prochain Salon International de la Plongée Sous-Marine :

La Plongée à 360° ! Toutes les plongées, partout, en eau douce, en eau salée.

Afin d'illustrer et de célébrer la plongée sous toutes ses formes, l'organisation de l'événement vous propose de nous adresser votre ou vos meilleurs films.

Les films pourront avoir été pris en eaux chaudes, dans les eaux tropicales, en eaux froides ou sous les glaciers, en plongée souterraine, dans les cénotes et en carrières, en piscine ou en fosse.

Informations générales et précisions sur le thème :

- Le concours est ouvert à tous les vidéastes : professionnels et amateurs.
- Le concours vise à promouvoir la plongée sous-marine.
- Toutes les vidéos doivent comporter au moins une partie des images sous l'eau.
- Pour les vidéos en milieu naturel, le concours est l'occasion de sensibiliser le grand public à la beauté mais aussi à la fragilité de notre écosystème.
- Pour les vidéos en piscine ou en fosse, les images pourront proposer une séance de formation, une animation, un jeu ou être le plateau d'une création artistique ou théâtrale. Soyez créatifs !

Inscription et participation :

- Ce concours est entièrement gratuit.
- L'inscription au concours nécessite de s'enregistrer sur le site de l'évènement : <https://www.salon-de-la-plongee.com/> Chapitre *COMPETITIONS*
- Pour participer vous devez créer votre compte, et renseigner votre nom, prénom, une adresse mail et créer un mot de passe.
- Les participants ayant déjà concourus au concours du Salon 2023 peuvent accéder au concours avec le compte qu'ils ont créés l'an passé.
- Chaque film déposé devra comporter un titre et une description suivant les champs proposés.
- **Chaque participant peut déposer de 1 à 3 films maximum.**
- Les films qui ont déjà été présentés les années passées sont éligibles, mais sont beaucoup moins susceptibles de gagner la faveur du jury.

INTEGRATION DES VIDEOS ET DUREE :

- Pour intégrer les vidéos, le plus simple est de copier l'URL de la vidéo YouTube telle qu'elle apparaît dans le navigateur.
- Le film pourra être un film promotionnel, un court métrage, une publicité, etc...
- La durée du film ne devra pas dépasser 3 minutes. Une différence de quelques secondes pourra être acceptée. Si la durée est supérieure à 4 minutes, la participation ne sera pas retenue et les films seront considérés hors concours.
- Le jury appréciera aussi bien les images, la bande sonore que la qualité du montage.

DATE DU CONCOURS :

- Les inscriptions au concours et les dépôts seront réalisés au plus tard **le 30 novembre 2023** avant minuit (UTC/GMT + 2).
- Les résultats seront annoncés **le vendredi 12 janvier à 19h00 au sein même du Salon de la Plongée, à l'Espace Scénique.**

JURY ET PRIX :

- Le jury est présidé par Nathalie Lasselin, marraine de la 25^{ème} édition du Salon International de la Plongée Sous-Marine.
- A compté du 1^{er} décembre 2023, la délibération commencera. Dans un premier temps le jury réalise une présélection de 5 films.
- Les présélectionnés seront avisés par mail.
- Il y a 3 gagnants pour ce concours suivant un classement de la 1^{ère} à la 3^{ème} place.
- Les lauréats seront invités à découvrir les résultats lors de la cérémonie de remise de prix, le vendredi 12 janvier 2024, sur le Salon.
- Chaque gagnant se verra remettre le trophée du concours films du Salon 2024 correspondant à son résultat ainsi que les lots offerts par l'organisation de l'évènement.
- Les trophées et lots seront remis aux gagnants ou à leurs représentants lors de la cérémonie de remise des prix. Aucun lot ni trophée ne sera envoyé.
- La décision du jury est définitive. Le jury expliquera ses choix lors de la cérémonie de remise des prix. Il sera disponible pour échanger en face à face, mais ne pourra revenir sur les discussions par correspondance une fois la cérémonie terminée.

INFORMATIONS PRATIQUES

DU SALON INTERNATIONAL DE LA PLONGEE SOUS-MARINE 2024

- **COORDONNEES DE L'ORGANISATION**

Production et organisation : HP COMMUNICATION

Tél. : 00 33 1 43 74 72 89

E-mail : concours@salondelaplongee.com – Site Internet : www.salon-de-la-plongee.com

- **DATES ET HEURES D'OUVERTURE**

- ✓ Jeudi 11 janvier 2024 de 10h00 à 19h00
- ✓ Vendredi 12 janvier 2024 de 10h00 à 22H (Nocturne)
- ✓ Samedi 13 janvier 2024 de 10h00 à 19h00
- ✓ Dimanche 14 janvier 2024 de 10h00 à 19h00

- **LIEU DE L'EVENEMENT**

PARC DES EXPOSITIONS DE LA PORTE DE VERSAILLES

Pavillon 4

1 Place de la Porte de Versailles - 75015 Paris – France

- **ACCES**

- ✓ Avion : Tous les aéroports de Paris (Orly & Roissy Charles De Gaulle)
- ✓ Train : Toutes les gares de Paris (Lyon, Montparnasse, Nord ...)
- ✓ Métro : Ligne 8 (Station Balard) et Ligne 12 (Station Porte de Versailles)
- ✓ Tramway : T2 et T3 (Station Porte de Versailles – Parc des expositions)
- ✓ Voiture : Périphérique - Sortie Porte de Versailles
- ✓ Bus : 39 & 80 (Station Porte de Versailles)
- ✓ Parking P6

REGLEMENT DU CONCOURS FILMS

Le Salon International de la Plongée Sous-Marine est un événement créé, produit et organisé par la société HP Communication. Le Salon International de la Plongée Sous-Marine est un nom déposé par la SARL HP Communication.

CONCOURS FILMS - 2024

Toute œuvre considérée par Le Salon International de la Plongée Sous-Marine comme présentant un caractère manifestement « hors-sujet » ou susceptible de troubler l'ordre public ne pourra pas être retenue pour le présent concours.

Toute œuvre présentant une manipulation ou un non-respect d'animal ou du milieu (déplacement d'animal, conditions non naturelles etc...), sera exclue du présent concours.

Le Salon International de la Plongée Sous-Marine se réserve le droit de ne pas retenir certains Films pour ce concours sans que cette décision puisse être contestée et donner un droit à une indemnisation ou un remboursement de frais.

Le Salon International de la Plongée Sous-Marine, conformément aux règles établies en matière de Copyright, considère que les œuvres présentées sont libres de tout droit de propriété artistique ou autre, que pourrait détenir un tiers (images, musiques, droit à l'image etc...).

Du fait même de leur participation, les auteurs des films s'engagent à garantir l'organisateur contre toutes actions qui pourraient être exercées à son encontre contre des ayants droit. Le Salon International de la Plongée Sous-Marine ne pourra en aucune manière être tenu pour responsable en cas de contestation ou de litige.

Chaque vidéaste s'assurera que le contenu des images ne porte aucune atteinte aux droits des tiers du point de vue de leur image, biens, personnalité, vie privée. Il certifie notamment disposer de toutes les autorisations de publications des images des modèles, personnes, y compris des enfants.

Les auteurs des films autorisent l'utilisation de leurs œuvres par Le Salon de la Plongée Sous-Marine pour des actions de promotion de l'évènement, avec mention du nom du vidéaste, sans pour autant donner lieu à un versement de droit d'auteur ou à une rétribution sous quelque forme que ce soit.

La participation au présent concours implique l'acceptation de toutes les conditions établies par le présent règlement et des directives données par l'Organisateur pour garantir la qualité de la présentation des œuvres.

Votre participation au concours, entraîne votre accord avec la phrase suivante :

« Je demande ma participation au concours film du 25^{ème} Salon International de la Plongée Sous-Marine.

Je déclare avoir pris connaissance des informations ainsi que du règlement du concours ci-dessus, en acceptant sans réserve ni restriction toutes les clauses et renoncer à tout recours contre l'organisateur. Je certifie être l'auteur des images et disposer de l'autorisation de publication des images des modèles, des personnes, y compris, le cas échéant, des enfants ».